

**DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE
MINES DIT « PERMIS LOC ENVEL »**

DOSSIER COMPLET

COPIE DE LA DEMANDE à Monsieur le Ministre du redressement productif.

DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE

1 exemplaire à 1/100 000 et 1 exemplaires à 1/50 000

IDENTIFICATION ET STATUTS

ACTES D'ENGAGEMENTS

CAPACITES TECHNIQUE ET FINANCIERE

MEMOIRE TECHNIQUE

BUDGETS ET ENGAGEMENT DE DEPENSES

**ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES, SOCIO-ECONOMIQUE,
NOTICE D'IMPACT ET NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000**

PLANCHES HORS TEXTE

STRATEGIE DE VARISCAN MINES

Document Variscan Mines rédigé par :	Document Variscan Mines vérifié par :	Document Variscan Mines approuvé par :
Michel Bonnemaïson, Eric Marcoux, Maxime Picault, Guillaume Raoult, Patrick Lebreï	Patrick Lebreï, Guillaume Raoult	Michel Bonnemaïson
Le : 24/01/2013	Le : 25/01/2013	Le : 30/01/2013

SOCIETE VARISCAN MINES
16 Rue Léonard de Vinci
45 074 Orléans cedex 2
France

Orléans le 31/01/2013

Monsieur Michel Bonnemaïson,
Directeur général
Société VARISCAN MINES

N Ref : 2013_01_31_309/MB

à

Monsieur le Ministre en charge des Mines,
Ministre du développement productif,
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
Direction de l'Eau et de la Biodiversité,
Sous-Direction de l'Action Territoriale, de la Législation de l'Eau et des Matières Premières,
Bureau de la Législation des Mines et des Matières Premières,
La Grande Arche – Paroi Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE cedex

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Michel Bonnemaïson, domicilié 256 rue Alexandre André, 45240 Ligny-le-Ribault, agissant en ma qualité de directeur général de la Société Variscan Mines, Société au capital de 800 000 €, dont le siège social est à 45074 Orléans CEDEX 2, 16, rue Léonard de Vinci.

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines portant sur partie du département des Côtes d'Armor appartenant à la région de Bretagne.

1) Les substances faisant l'objet de la demande sont : le tungstène, le molybdène, le cuivre, le plomb, le zinc et l'étain (métaux de base), l'or et l'argent (métaux précieux) et les substances connexes.

2) Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 (cinq) années renouvelables, et pourrait prendre le nom de "Permis **Loc-Envel**".

3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant successivement les sommets **A, B, C, D et E** définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

En Lambert RGF 93

	Lambert 93	
	X	Y
A	250 384	6 840 444
B	249 569	6 833 830
C	217 246	6 834 233
D	217 526	6 839 542
E	234 805	6 848 659

En coordonnées Mercator, dites UTM, fuseau 30 Nord

	UTM zone 30N (WGS84)	
	X	Y
A	493 193	5 372 782
B	492 882	5 366 125
C	460 623	5 364 078
D	460 500	5 369 391
E	477 037	5 379 791

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ **336** km², portant sur partie du territoire du département des Côtes d'Armor.

Liste des 25 communes concernées par le périmètre sollicité :

➤ Côtes d'Armor (22)

- Belle-Isle-en-Terre
- Bourbriac
- Bulat-Pestivien
- Calanhel
- Callac
- Coadout
- Grâce
- Gurunhuel
- La Chapelle-Neuve
- Loc-Envel
- Loguivy-Plougras
- Lohuec
- Louargat
- Maël-Pestivien
- Moustéru
- Péder nec
- Plésidy
- Plougonver
- Ploumagoar
- Plounévez-Moëdec
- Plourac'h
- Pont-Melvez
- Saint-Adrien
- Saint-Péver
- Tréglamus

4) A ce jour, Variscan Mines ne détient aucun titre minier portant sur les gîtes relevant du régime légal des mines et a introduit 5 autres demandes : trois dans la région Pays de Loire, les PERM « Beaulieu » (Maine-et-Loire), « Saint-Pierre » (Maine-et-Loire) et « Tennie » (Sarthe), une dans la région Bretagne, le PERM « Merléac » (Côtes-d'Armor), une dans la région Bourgogne, le PERM « Cressy » (Saône-et-Loire) en cours de reformulation.

5) La Société est représentée par son Président, Jack Testard, son Directeur général exécutif, Michel Bonnemaïson et son Directeur général Gregory Jones, représentant l'associé unique Platsearch NL.

Les commissaires aux comptes sont messieurs Philippe Blin (Commissaire aux comptes titulaire – Cabinet SEFAC, 10 avenue de Messine, 75008 Paris) et Serge Meheust (Commissaire aux comptes suppléant du même cabinet).

Les actionnaires significatifs de l'associé unique Platsearch NL sont indiqués dans le tableau ci-après :

Actionnaire	Nationalité	Nombre d'actions	%
HSBC CUSTODY NOMINEES LIMITED	Australie	47 225 376	26.94
UOB KAY HIAN PRIVATE LIMITED	Singapour	17 464 643	9.96
MR XIANGJUN ZHANG	Singapour	8 045 000	4.59
MINOTAUR RESOURCES INVESTMENTS PTY LTD	Australie	8 000 000	4.56
VIKING INVESTMENTS LIMITED	Nouvelle Zélande	6 891 676	3.93
DBS VICKERS SECURITIES PTE LTD	Singapour	6 104 762	3.48
MR CHRIS CARR + MRS BETSY CARR	Australie	5 500 000	3.14
WARMAN INVESTMENTS PTY LTD	Australie	4 864 019	2.77

A notre connaissance, le périmètre sollicité est libre de tout droit minier existant en rapport avec celui qui est sollicité à l'exception de la concession de Coat-an-Noz appartenant la Total et pour laquelle des accords entre Variscan Mines et Total sont en cours de finalisation.

Les coordonnées de la concession de Coat-an-Noz sont :

	Lambert 93	
	X	Y
A1	229 219	6 844 380
B1	230 271	6 842 650
C1	228 888	6 841 920
D1	226 433	6 842 640

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995, au Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, et à l'ordonnance du 27 janvier 2011.

1) Un exemplaire de la carte à 1/100 000 et cinq exemplaires signés par le pétitionnaire de la carte à 1/50 000 sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.

2) Les renseignements et pièces nécessaires à l'identification de Variscan Mines.

- Un exemplaire certifié conforme des Statuts de la Société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au Registre du Commerce d'Orléans sous le N° 528 859 846 – N° de Gestion 2010 B 1401 et la justification des pouvoirs de la personne qui a signé la demande
- La liste des actionnaires ou des associés connus de celui-ci qui détiennent plus de 3 pour 100 du capital social en indiquant le nombre des titres détenus, la qualité et la nationalité de chacun des actionnaires ou des associés.

3) Les engagements de respecter les obligations conformes aux articles 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006, à l'Article 5 e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995.

4) Les documents de nature à justifier des capacités financières et techniques de la société demanderesse et les garanties dont elle bénéficie comme filiale de la société australienne PLATSEARCH NL.

5) Un mémoire justifiant les limites de ce périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région et le programme des travaux envisagé.

6) L'effort financier minimum que la société Variscan Mines s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux.

7) Les éléments de contexture : socio-économie du territoire concerné, notice d'impact (Minelis ©), notice d'incidence Natura 2000 (Minelis ©).

8) Les planches hors texte.

9) La stratégie de Variscan Mines.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Monsieur le Préfet de la région Bretagne ainsi qu'à Monsieur le Préfet du département des Côtes d'Armor, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mon plus grand respect.

Pour la société VARISCAN MINES

Le directeur général
Michel Bonnemaïson

VARISCAN MINES
16, rue Léonard de Vinci
45074 ORLEANS CEDEX 2
SIRET : 528 859 846 00016
Tél. 02 38 51 10 56 - Fax 02 38 51 03 27
Mail : variscan@variscan.fr

SOMMAIRE

Le PERM « Loc-Envel » est le sixième titre minier sollicité pour métaux de base, métaux critiques, métaux précieux et substances connexes (dont métaux de spécialités) par la société Variscan Mines. Le choix du périmètre a été guidé par les stratégies d'exploration et d'exploitation telles qu'explicitées dans ce mémoire technique.

Ce dossier comprend les éléments suivants :

Copie de la demande adressée à Monsieur le Ministre du développement productif.

Annexe 1 : Carte des limites administratives du PERM avec une carte à 1/100 000

Annexe 2 : Identification et statuts de Variscan Mines

- Annexe 2a : Statuts actuels de Variscan Mines (29 juin 2012): Un exemplaire certifié conforme des Statuts de la Société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au Registre du Commerce d'Orléans sous le N° 528 859 846 – N° de Gestion 2010 B 1401, et la justification des pouvoirs de la personne qui a signé la demande.
- Annexe 2b : Extrait du Kbis au 16-01-2013 et inscription INSEE (base SIRENE)
- Annexe 2c : Rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'exactitude de l'arrêté de compte du 29 juin 2012 (article R. 225-134 du Code de commerce).
- Annexe 2d : Certificat du dépositaire
- Annexe 2e : Liste des 20 premiers actionnaires de PlatSearch NL
- Annexe 2f : Extrait des statuts de Variscan Mines (nomination de M. Jack Testard comme Président de la société Variscan Mines à compter du 3 décembre 2010 pour une durée illimitée).
- Annexe 2g : Pouvoirs de signature de M. Michel Bonnemaïson, Directeur Général de Variscan Mines à compter du 1^{er} février 2011

Annexe 3 : Actes d'engagement

- Annexe 3a : Engagement souscrit en application de l'article 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006 – le Président J. Testard
- Annexe 3b : Engagement souscrit en application de l'article 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006 – le Directeur Général M. Bonnemaïson
- Annexe 3c : Engagement souscrit en application de l'article 5 e) de l'arrêté du 28 juillet 1995 – le Président J. Testard
- Annexe 3d : Engagement souscrit en application de l'article 5 e) de l'arrêté du 28 juillet 1995 – le Directeur Général M. Bonnemaïson
- Annexe 3e : Engagement souscrit en application de l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995 - le Président J. Testard
- Annexe 3f : Engagement souscrit en application de l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995 - le Directeur Général M. Bonnemaïson

Annexe 4 : Capacités financières et techniques de Variscan Mines

- Annexe 4a : Un document (original en anglais) qui présente la maison mère PlatSearch NL.

- Annexe 4b : Une traduction simplifiée en français de l'annexe 2a, indiquant les renseignements attendus sur la composition du conseil d'administration et la qualité et nationalité de chacun de ses membres, sachant que le seul intervenant sur la filiale française Variscan Mines S.A.S est Monsieur Gregory Jones et le rapport d'activités de Platsearch NL de 2012.
- Annexe 4c : Rapport annuel 2012 de Platsearch NL.
- Annexe 4d : Curriculum Vitae – personnes concernées.
- Annexes 4e : Copie du rapport d'audit associé au rapport annuel d'activité de la société mère PlatSearch NL. (2012).

Annexe 5 : Mémoire technique

- Annexe 5a : Travaux préliminaires à la demande du PERM « Loc-Envel »
- Annexe 5b : Justification de la demande du PERM « Loc-Envel »
- Annexe 5c : Carte géologique et minéralisations du PERM « Loc-Envel »
- Annexe 5d : Travaux projetés sur le PERM « Loc-Envel » pour les 5 années à venir

Annexe 6 : Budgets et engagement des dépenses.

Annexe 7 : Eléments cartographiques, socio-économique, **Notice d'Impact et **Notice d'Incidence Natura 2000****

- Annexe 7a : Cadre légal de la demande du PERM « Loc-Envel »
- Annexe 7b : Eléments cartographiques divers
- Annexe 7c : Données socio-économiques
- Annexe 7d : **Notice d'impact** (MINELIS ©)
- Annexe 7e : **Notice d'incidence NATURA 2000** (MINELIS ©)

Annexe 8 : Planches hors-texte

- Annexe 8a : Carte à 1/50 000 des limites administratives du PERM (5 ex.)
- Annexe 8b : Carte à 1/50 000 des anciens titres miniers
- Annexe 8c : Carte à 1/50 000 de la géologie, des indices minéralisés et des anomalies géochimiques
- Annexe 8d : Carte à 1/50 000 de localisation du PERM
- Annexe 8e : Carte à 1/50 000 de l'occupation des sols
- Annexe 8f : Carte à 1/50 000 des contraintes environnementales
- Annexe 8g : Carte à 1/50 000 des rivières et plans d'eau
- Annexe 8h : Carte à 1/50 000 des sites archéologiques

Annexe 9 : Stratégie de Variscan Mines

- Annexe 9a : Eléments ayant conduit au choix de la France comme zone prioritaire pour l'exploration minière
- Annexe 9b : Annonce officielle aux actionnaires de la stratégie de Platsearch NL
- Annexe 9c : Stratégie d'exploration minière de Variscan Mines
- Annexe 9d : Stratégie d'exploitation minière de Variscan Mines